

*lège Angélique* " a été fondé pour donner non seulement aux élèves des diverses Provinces de l'Ordre des Frères Prêcheurs, mais aussi aux élèves ecclésiastiques étrangers, désireux d'en suivre les cours et d'y prendre leurs grades, un enseignement philosophique et théologique complet, en même temps que toutes les autres connaissances capables de rendre plus intelligibles, plus persuasives et plus attrayantes, même aux personnes du monde, les vérités de la Foi.

II. Il a pour but aussi de faciliter aux Religieux de l'Ordre déjà promus au grade de Lecteur, les deux années d'études spéciales et supérieures auxquelles ils sont obligés d'après la *Ratio studiorum*, avant d'être effectivement appliqués à l'enseignement.

III. On y accepte aussi, comme pensionnaires, les ecclésiastiques recommandés d'une manière spéciale, suivant les règles communes posées par le Vicaire de Rome, concernant les pensionnaires Ecclésiastiques.

IV. Le Collège, ayant le grand honneur et l'avantage d'être sous la protection spéciale du Souverain Pontife, s'efforce non seulement de se conformer fidèlement à toutes les prescriptions et définitions émanées du Saint Siège, mais à en suivre sincèrement et franchement les directions et les conseils.

V. Quant à son organisation et son gouvernement, il est placé sous la juridiction immédiate et exclusive du Maître Général de l'Ordre, *tam in temporalibus, quam in spiritualibus*.

VI. Le Maître Général, dans ce gouvernement, est assisté d'un triple Conseil :

a) *Conseil Suprême*, préposé à la direction et au règlement des affaires plus graves.

b) *Conseil Conventuel*, qui veille au bon ordre de la vie régulière, à l'accomplissement fructueux des actes qui touchent la vie spirituelle, au maintien dans les individus et dans leur conduite, de ces mœurs religieuses, civiles et édifiantes qui conviennent partout à leur vocation, mais spécialement au centre de l'Ordre et de la Catholicité.

c) *Conseil Académique*, à qui il appartient de régler les choses qui regardent la vie distincte et l'organisation des études.